

# Informations utiles relatives au Post Optima Invest

## Primes, prestations, coûts et fiscalité actuellement applicable



- **Primes minimales** : 1.000 € via prime unique.
- **Coûts** : 2% de coûts d'entrée sur chaque prime versée.
- **Fiscalité** : 2% de taxe sur chaque prime versée. Il n'y a pas d'avantage fiscal sur les primes versées.



- **Primes complémentaires minimales** : pas de primes complémentaires possibles.
- **Rachat** : un rachat total est possible.
- **Coûts de rachat** : 1% de coûts de rachat, calculés sur la valeur de rachat théorique pendant toute la durée du fonds [sauf la dernière année du fonds ou à l'échéance du fonds, 0%].
- **Fiscalité** : pas de précompte mobilier.

Au terme du fonds



- **Capital** : le capital-vie est versé au bénéficiaire désigné en cas de vie.
- **Coûts** : pas de coûts de sortie.
- **Fiscalité** : pas de précompte mobilier.

En cas de décès de l'assuré

- **Capital** : le capital-vie est versé au bénéficiaire en cas de décès.
- **Coûts** : pas de coûts de sortie.
- **Fiscalité** : pas de précompte mobilier ; des droits de succession peuvent être dûs.



Tous les coûts maximum ont été pris en compte dans les différentes sections du document d'informations clés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

## Clause bénéficiaire

Lors de la conclusion du contrat, un ou plusieurs bénéficiaires en cas de vie et en cas de décès doivent être désignés. Les bénéficiaires peuvent être modifiés en cours de contrat sous certaines conditions.

